



A R R E T E N° 2011-41

Arrêté portant déclaration d'affichage d'un tableau d'affichage du Champ d'application du Code du Travail pour les employeurs et employés mentionnés à l'article L. 3211-1

Le Maire de la commune de Nonglard,

VU l'obligation d'installer un panneau d'affichage du Code du Travail comportant les articles du Code du Travail notamment ceux concernant :

- l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes
- la lutte contre les discriminations

ARRETE :

Article 1

Le panneau d'affichage comportant les dispositions précitées sera installé sur le lieu de travail des employés communaux, dans un endroit accessible à tous.

Article 2

Ledit panneau sera installé à compter de la date de dématérialisation de l'arrêté en Préfecture.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Nonglard, le 21 septembre 2011

Le Maire
Eric Labaz

Transmis en Préfecture le 21 septembre 2011